

PROCÈS-VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE

Le 13 janvier 2021.

Je soussignée, METRIC sprl, dont le siège social est établi rue Cervantès n°65 à 1190 Bruxelles, valablement représentée par Dominic SAND, Géomètre-Expert, inscrit au Tableau des Géomètres-Experts sous le numéro Geo 040652 et assermenté par le Tribunal de Première Instance de Bruxelles ;

Agissant à la requête de :

XXX, propriétaire de la parcelle identifiée ci-après ;

Déclare avoir procédé au mesurage et au repositionnement de trois bornes matérialisant les limites de la parcelle sise rue XXX à XXX, cadastrée ou l'ayant été sous XXX.

Les limites de la parcelle ont été repositionnées suivant le plan de mesurage et de bornage établi le 17-03-1995 par le géomètre Patrick DOYEN.

"1" au plan ci-contre constitue un sommet d'angle de limite, "2" est une borne directionnelle existante, "3" et "4" sont deux nouvelles bornes matérialisant les sommets d'angle de limite, "5" est une nouvelle borne directionnelle et "6" un sommet d'angle de limite.

La limite à front de voirie identifiée par les sommets "1" et "6" se situe à 4,63m de l'axe de la voirie et correspond au nu extérieur du muret situé à gauche du portail.

La parcelle développe une superficie de 63 ares 15 centiares.

En foi de quoi, j'ai dressé et clos le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Dominic Sand

Pour accord sur les limites "1"- "3" et "4"- "6"

Coordonnées locales			
ID	Nom	Position X	Position Y
1	sommet	213.870	142.373
2	borne directionnelle existante	213.920	142.516
3	borne nouvelle	268.963	300.288
4	borne nouvelle	305.572	283.630
5	borne directionnelle nouvelle	256.262	143.074
6	sommet	256.265	143.025
F1	angle façade	251.544	172.541
F2	angle façade	240.584	176.412
F3	angle façade	236.224	196.085
F4	angle façade	247.520	216.168
F5	angle façade	272.314	209.435
F6	angle façade	263.481	147.266
F7	angle façade	269.442	146.599

